

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 635

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la seconde phrase de l'alinéa 241, substituer aux mots :

« proportionnellement aux »

les mots :

« au nombre de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel